



Bastia

ARRETE TEMPORAIRE N° 471/2019

Code Voie : 1150
Boulevard Auguste Gaudin

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande de l'entreprise DEG en date du 22/07/2019 concernant des travaux de restructuration du réseau électrique du centre ancien dans le cadre de l'AOT n°31/2019,

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du 29/07/2018 à 07h00 au 02/08/2019 à 17h00.

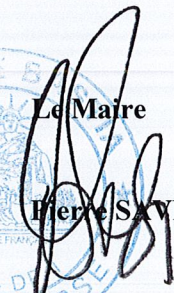
Article 2 : La circulation est alternée boulevard Auguste Gaudin au droit des travaux.

Article 3 : Le stationnement est interdit boulevard Auguste Gaudin aux emplacements délimités par le pétitionnaire.

Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions de l'article trois du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 5 : Le pétitionnaire mettra en place la signalisation réglementaire de sécurité et de police et d'alternat par feux tricolores ainsi que le présent arrêté au minimum 48h00 avant sa date d'effet. Il mettra également en place la signalisation réglementaire de façon à ce que le chantier soit visible la nuit.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur de la sécurité publique, Monsieur le directeur de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Pierre SAVELLI

